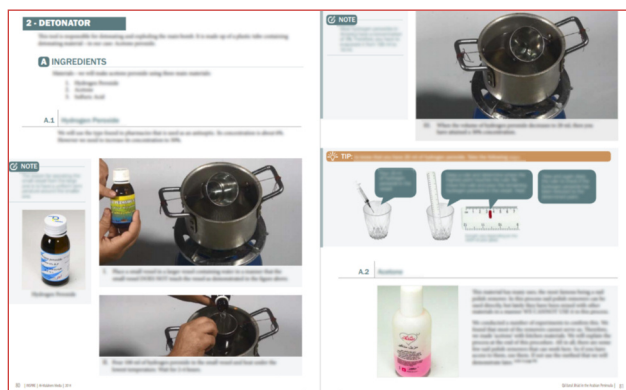




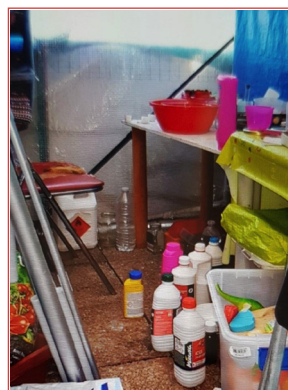
PRODUITS CHIMIQUES : SIGNALEMENT DE TOUT VOL OU UTILISATION SUSPECTE

Les derniers attentats ou actes de malveillance commis en Europe ont montré la capacité des criminels et terroristes à fabriquer des explosifs artisanaux ou des substances toxiques en utilisant des produits chimiques d'usage courant, souvent disponibles dans les magasins de bricolage, les jardineries, les grandes surfaces, etc. Des tentatives d'attentats ont pu être déjouées grâce aux signalements de comportements ou d'achats suspects de produits chimiques (engrais, solutions de nettoyage de piscine, détachant, dissolvant, etc.).

- Novembre 2015 : **attentats de Paris** (stade de France, Bataclan) ;
- Mars 2016 : **attentats à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem** et à la **station Maelbeek** (Belgique) ;
- Février 2017 : découverte d'un laboratoire de fabrication d'explosifs à **Montpellier** – attentat déjoué ;
- Avril 2017 : découverte d'un laboratoire de fabrication d'explosifs à **Marseille** – attentat déjoué ;
- Mai 2017 : **attentat de Manchester** (Royaume-Uni) ;
- Août 2017 : explosion d'un laboratoire de fabrication d'explosifs à **Alcanar** (Espagne) ;
- Été 2017 : jets d'acide à **Londres** (Royaume-Uni) ;
- Août 2017 : découverte d'un projet d'engin chimique à **Sidney** (Australie) ;
- Septembre 2017 : jet d'acide à **Marseille** ;
- Septembre 2017 : découverte d'un **laboratoire clandestin** de fabrication d'explosifs à **Villejuif**.



Des recettes disponibles sur Internet



Un laboratoire de fabrication d'explosifs artisanaux

1

Comment détecter une utilisation suspecte de produits chimiques ?

En étant attentif à son environnement, chacun **peut détecter** la fabrication de substances permettant de commettre des attentats. Les éléments suivants, **constatés dans un lieu inapproprié, doivent vous alerter** :

- divers **produits chimiques** en quantité inhabituelle ;
- des **équipements** tels que des moyens de chauffage, des ustensiles de cuisine ou de la verrerie de laboratoire, des gants et lunettes de protection ;
- une **odeur** suspecte.

SUBSTANCES CHIMIQUES + MATÉRIELS INAPPROPRIÉS (+ ODEURS) = SIGNALEMENT

2

Comment réagir et signaler ?

Si vous êtes témoin d'une utilisation suspecte de produits chimiques, **ne vous mettez pas en danger, restez discret et appelez sans délai les forces de sécurité intérieure** en composant le 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).



3

Quelles sont les obligations des professionnels qui commercialisent des produits chimiques ?

La réglementation française (décret n°2017-1308 du 29 août 2017) prévoit des mesures pour restreindre l'accès du grand public à des substances chimiques d'usage courant :

	Présence possible dans...	INTERDICTION de vendre aux particuliers (au delà d'une certaine concentration)	Autorisation de vendre aux particuliers avec obligation d'ENREGISTREMENT par le vendeur	SIGNALEMENT au point de contact national (PIXAF) de tout vol, perte, disparition ou transaction suspecte
Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	Produits de blanchissage, décolorants capillaires, désinfectants, agents nettoyants	> 35% p/p	de 12 < % p/p ≤ 35	
Nitrométhane (75-52-5)	Carburants pour modèles réduits, solvants	> 40% p/p	de 30 < % p/p ≤ 40	
Acide nitrique (7697-37-2)	Décapants, traitement des métaux	> 10% p/p	de 3 < % p/p ≤ 10	
Chlorate de sodium (7775-09-9), chlorate de potassium (3811-04-9), perchlorate de sodium (7601-89-0) et perchlorate de potassium (7778-74-7)	Articles pyrotechniques	> 40% p/p		
Nitrate d'ammonium (6484-52-2)	Engrais, poche de froid			
Acétone (67-64-1)	Dissolvants, solvants			
Hexamine (100-97-0)	Additifs alimentaires, carburants solides pour réchauds de camping et pour moteurs à vapeur de modèles réduits			
Acide sulfurique (7664-93-9)	Déboucheurs de canalisation			
Nitrate de potassium (7757-79-1), nitrate de sodium (7631-99-4)	Engrais, conservateurs alimentaires			
Poudres d'aluminium (7429-90-5) et de magnésium (7439-95-4) Nitrate de calcium (10124-37-5) Nitrate de magnésium hexahydraté (13446-18-9)	Engrais			

Pour plus de détails, contacter le service central des armes (ministère de l'intérieur/SCA) :

sca-precursurs-explosifs@interieur.gouv.fr

Quels critères permettent de détecter une transaction suspecte de produits chimiques à des fins malveillantes ?

Les critères suivants peuvent alerter un professionnel :

- absence d'explications cohérentes sur l'utilisation prévue des produits ;
- utilisation du produit inconnue de l'acheteur ;
- réticence à dévoiler l'utilisation du produit ;
- quantités, combinaisons ou concentrations inhabituelles de produits pour un usage domestique ;
- réticence de l'acheteur à donner les éléments nécessaires à l'enregistrement de la transaction ;
- paiement important en espèces ;
- tentative de communiquer le moins possible ;
- refus de tout produit de substitution ou de plus faible concentration.

Que faire en cas de vol, disparition ou transaction suspecte de produits chimiques réglementés ?

Les professionnels ont l'obligation de signaler tout vol, disparition ou transaction suspects au point de contact national :

Plateau d'Investigation eXplosifs et Armes à Feu de la Gendarmerie nationale
pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 01 78 47 34 29 (24H/24H)



51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr

**VOL ou DISPARITION ou TRANSACTION SUSPECTE
= SIGNALEMENT**